



INTERVIEW CHARLES THIBOUT

Chercheur doctorant au Centre européen de sociologie et de science politique

Sara Faria Teixeira
ASSOCIATION WERRA – JUIN
2021

Monsieur **Charles Thibout** est chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) ainsi que chercheur doctorant au Centre européen de sociologie et de science politique, rattaché au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne et à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Son champ d'étude s'étend du rôle des technologies émergentes dans les relations internationales à la fonction politique des firmes transnationales numériques.

Dans cette interview, monsieur Thibout a accepté de nous parler de la position des GAFAM¹ ainsi que de leurs algorithmes et de leurs conséquences sur la souveraineté numérique européenne, à échelle étatique comme citoyenne.

Les propos exprimés par l'auteur n'engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Association Werra, Mai 2021

¹ Acronyme des géants du Web américains, Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

SFT : Qu'est-ce qu'un algorithme ? Pourquoi sont-ils utilisés par les GAFAM ?

CT : Un algorithme est une suite d'opération, une suite d'instruction qui ont pour but de résoudre un certain nombre de problèmes. Pour le dire grossièrement, cela fonctionne selon un principe : on a une série de données que l'algorithme est chargé de traiter pour obtenir un résultat particulier. Ils sont effectivement utilisés par un certain nombre d'entreprises, en particulier pour automatiser certaines tâches et notamment les tâches qui concernent leur cœur de métier. Par exemple, le moteur de recherche de Google s'appuie sur un algorithme de classement de pages. Facebook utilise des algorithmes qui vont mettre en avant des publicités en fonction du comportement d'un utilisateur sur le Web et ainsi de suite.

Donc effectivement, les algorithmes sont importants dans la mesure où c'est sur eux que repose la qualité de service, mais aussi tout le modèle économique de l'entreprise. Un modèle économique qui est fondé principalement sur la publicité, pour Facebook et Google, et plus cette publicité est précise, mieux elle cible un groupe d'individus, et donc plus elle sera attractive et attirera des annonceurs publicitaires qui seront prêts à mettre des moyens financiers conséquents.

SFT : De nombreuses lois protégeant les données personnelles des citoyens ont déjà été mises en place bien avant l'émergence des GAFAM, ce qui ne les ont pas empêchés de s'immiscer dans le marché européen :

→ Selon vous, quels sont les événements marquants qui ont permis au GAFAM de se rendre indispensables dans la vie quotidienne des européens ? Et qu'elles ont été les erreurs du côté européen ?

CT : Je ne vois pas d'élément particulier qui aurait eu une importance cruciale et quant aux européens - j'entends par là les pouvoirs publics européens bien entendu - il est clair qu'ils ont mis beaucoup de temps à comprendre Internet et son importance, et puis globalement à comprendre toutes les technologies et les services numériques et leur caractère perturbateur. D'ailleurs je ne suis pas certain que cette prise de conscience soit tout à fait achevée.

De plus si les GAFAM ont pu se rendre indispensables c'est que d'une part, ils ont écrasé toute concurrence, en étant plus performants, en disposant de moyens financiers très conséquents notamment avec le soutien de l'État fédéral américain ; et puis en pratiquant une politique d'acquisition massive de tous leurs potentiels concurrents. En jouant sur des effets de réseaux,

ils ont donc réussi à devenir de plus en plus importants, pour finalement, arriver à maintenir leur prédominance sur ce marché. Alors l'Europe n'a pas été en mesure, en effet, de leur faire concurrence pour tout un tas de raisons qui remontent à loin :

Par exemple le fait que dans les années 1980-1990, la France a tout misé sur le minitel au détriment d'Internet. Alors que l'un de ses pères fondateurs, qui s'appelle Louis Pouzin est français. Simplement sa capacité d'influence dans la recherche publique n'a pas été suffisante pour contrecarrer le poids des ingénieurs des télécoms qui ont soutenu le développement du minitel. Si bien qu'avoir un Internet *Made in France* s'est évaporé dès la présidence de Valérie Giscard d'Estaing.

Il y a aussi le fait que le champ politique européen a totalement embrassé le paradigme libéral en soutenant le libre-échange et la concurrence libre et non faussée, avec cette idée que libre-échange et concurrence conduisent automatiquement au développement économique d'un pays ou d'une région du monde. Or les États-Unis, contrairement à ce qu'on peut penser, n'ont pas suivi ce modèle, ils se sont même fondés sur un modèle opposé, avec un État fédéral, qui a massivement soutenu la recherche et les entreprises avec des subventions, des contrats extrêmement lucratifs mais aussi des politiques d'exonération fiscale et puis une forte orientation de la recherche vers ses intérêts propres. Et c'est précisément ce que les européens n'ont pas voulu faire : par exemple dans le cadre d'un marché public, l'État français est juridiquement contraint par les traités européens. Il n'a pas le droit de favoriser ses propres entreprises par rapport aux entreprises étrangères. Il joue donc un jeu qu'il croit universellement admis, alors que ses deux grands rivaux que sont les États-Unis et la Chine, n'en n'ont jamais respecté les règles.

SFT : Dans le livre *silicolonisation du monde*, Eric Sadin parle du pouvoir des GAFAM comme une colonisation des esprits, je cite : "*un soft-totalitarisme numérique qui s'impose, nous défaisant in fine de notre droit d'agir en conscience et d'après notre libre arbitre.*" Le soft totalitarisme étant normalement un mot associé à d'un État :

Pouvons-nous réellement comparer le pouvoir d'une entreprise et ce dernier ? Si oui, en quoi les GAFAM font preuve d'un soft totalitarisme ?

CT : C'est une question cruciale et en même temps très complexe. Je crois qu'il faut être un peu plus précis que ce que dit Éric Sadin et puis reprendre les choses depuis le départ. Quelles



sont les principaux objectifs de ces entreprises ? Comme dans n'importe quelle économie capitaliste, une entreprise privée a pour objectif de faire du profit. Il se trouve que pour une partie d'entre elles, le moyen qu'elles ont trouvé pour le réaliser, c'est d'orienter le comportement des individus de telle sorte qu'ils livrent leurs données pour pouvoir leur vendre biens et services. La publicité comportementale sur YouTube ou Twitter est un bon exemple.

Tout cela va se traduire par des contenus qui sont mis sous nos yeux, et que nous avons effectivement l'illusion de choisir. Nous pouvons prendre l'exemple de YouTube qui choisit des vidéos suivant celles que vous avez regardées précédemment. Mais peut-on réellement parler de manipulation, d'entrave au libre arbitre ? C'est un point complexe car ces vidéos sont censées refléter nos choix initiaux et plus généralement, l'utilisateur ira plus facilement vers des contenus qui lui plaisent, qui concordent avec ses idéaux, ses opinions. Donc s'il y a de la manipulation, elle nous conforte dans nos préjugés, nos opinions. Puis la question gagne en complexité si nous estimons que les algorithmes ne sont pas neutres, et d'une certaine manière qu'ils orientent délibérément les utilisateurs vers des contenus particuliers parce que ces derniers répondent aux objectifs des entreprises. Mais à moins de plonger dans les algorithmes et de les décortiquer, aujourd'hui, il est impossible de prouver ce point, nous ne pourrions jamais savoir exactement ce que font ces entreprises et si elles vont effectivement dans ce sens-là.

En sachant également que les algorithmes relèvent du secret des affaires et que donc ils vont demeurer sans doute inaccessibles jusqu'à qu'il y ait une transformation complète du système juridique et on en est encore loin.

SFT : En quoi la technologie peut aujourd'hui bouleverser notre système démocratique ?

CT : Lorsqu'on aborde cette question, nous avons tous en tête les réseaux sociaux, et notamment l'affaire Facebook/*Cambridge Analytica*. Pour revenir en détail sur ce scandale : *Cambridge Analytica* est une entreprise d'analyse de données, une entreprise de conseil en communication et le but qu'elle se donne, c'est de changer le comportement d'une audience



donnée, et il se trouve que cette société a été engagée par l'équipe de campagne de Donald Trump en 2016 mais aussi par le camp pro-Brexit lors du référendum de la même année. Et ce qu'elle a fait, c'est utiliser plusieurs dizaines de milliers de données d'utilisateurs de Facebook, recueillies par le biais d'un quizz, sans leur consentement. Par la même occasion, ce fameux quizz permettait de récolter les données des amis des participants. Toutes ces actions ont eu pour but la diffusion de messages électoraux et publicitaires sur Facebook dans le but clair d'influencer le comportement des électeurs.

Facebook était déjà sous le coup d'accusations graves portant sur le fait que la plateforme avait délibérément laissé des contenus problématiques manifestement faux, racistes faisant l'apologie du terrorisme. Là encore l'idée est toujours la même, c'est vendre de la publicité, faire en sorte qu'elle touche un maximum de personnes, et si possible des personnes prêtes à cliquer dessus. Or on le sait, les contenus les plus viraux sont les plus scandaleux. D'où notre forte exposition aux *fake news*.

Donc oui, très clairement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication affectent les systèmes politiques présents. L'originalité de leur impact réside dans son caractère quantitatif plus que qualitatif. Les réseaux sociaux viennent simplement s'ajouter à d'autres vecteurs de propagande que sont, dans l'ordre d'apparition, les sermons à l'Église, la presse, la radio, le cinéma, la télévision.

Ce qui inquiète véritablement les décideurs politiques, ce sont les tentatives de subversion par des États étrangers, des tentatives d'ingérence, qui d'une certaine manière, viennent déstabiliser le monopole de la propagande politique des dirigeants nationaux. Il existe des règles très contraignantes pour la presse et les médias en général, ce qui permet d'encadrer très strictement l'espace public. Sauf que c'est beaucoup plus compliqué évidemment avec les réseaux sociaux où les opérations de subversion par des acteurs, tant internes qu'externes aux États, sont bien largement facilitées par ce nouveau vecteur, même si les contraintes juridiques se multiplient pour réguler le cyberspace. Nous pouvons parler du « *Digital Services Act* » en cours d'élaboration et de discussion au niveau des institutions européennes.



SFT : Le droit est-il le seul moyen des États européens pour pouvoir faire face aujourd'hui à cette nouvelle menace déterritorialisée ?

CT : C'est intéressant de parler du droit car il n'y a pas d'instance centralisée, d'instance suprême de réglementation du cyberspace. Et d'une certaine manière, tant mieux car cela signifie que les règles de droit ont toujours une portée limitée qui tient en dernière analyse à la puissance relative des acteurs en présence.

Par exemple aux États-Unis, le droit peut avoir des conséquences sur le reste du monde parce que c'est la grande puissance, ils sont en mesure de doter leur législation d'une portée extraterritoriale parce qu'ils maîtrisent l'infrastructure technique du cyberspace et contrôlent également les grandes instances gérant le cyberspace comme l'ICANN - *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* – société de droit californien longtemps sous le patronage du département du commerce américain, ce qui n'est plus formellement le cas depuis 2016. Et puis parce que les acteurs qui monopolisent ce qu'on appelle « la composante logicielle », la « couche logique » du cyberspace sont des acteurs américains. Ainsi leur maîtrise du cyberspace est beaucoup plus développé que chez son homologue européen.

Car l'Europe n'a pas cette capacité à peser dans le rapport de force. Elle est extrêmement divisée, très dépendante politiquement, économiquement, militairement des États-Unis. Or si l'Europe souhaite devenir un acteur souverain, il lui faut entrer dans une confrontation directe avec ce dernier, ce qu'elle n'a pas l'intention de faire - certains États membres de l'Union Européenne sont complètement opposés à cette idée, comme l'Irlande qui accueille le siège européen d'une grande partie des entreprises technologiques américaines². Or l'Union européenne n'est pas une puissance mais un agrégat de puissances qui sont beaucoup trop divisées pour peser sur la scène internationale y compris sur la régulation du cyberspace.

² En plus de Google, Apple, Facebook et Twitter ont installé leur siège européen à Dublin en Irlande.



SFT : Si nous ne pouvons être performants au niveau du droit, dans quels autres domaines pouvons-nous lutter ?

CT : Peut-être faut-il s'extraire de l'*imperium* juridique pour penser les conditions dans lesquelles une puissance technologique, souveraine, peut émerger. Dans ce cas-là, il faut évidemment se demander quel modèle politique et économique est viable. Très clairement la réponse serait qu'il faut une politique de recherche industrielle d'envergure. Pour cela, il faut revoir les coordonnées idéologiques, politiques, économiques qui ont guidé la construction de l'Union européenne depuis au moins une cinquantaine d'années.

C'est-à-dire revoir le paradigme néo-libéral, le remettre en cause et sans doute passer à autre chose. Nous ne pourrions pas être souverains et puissants technologiquement sans remettre en cause le libre-échange, la concurrence libre et non faussée, le libre jeu du marché. Ce choix politique n'est pourtant pas prêt d'être pris par les Européens. Sans doute, est-ce quelque chose qui relève du « hors-sens » pour eux, parce que nous avons des élites politiques, économiques qui ont été formées dans cette atmosphère idéologique, et il est extrêmement difficile de s'en extraire tout comme il est difficile de s'extraire de ces bulles de filtres³ que l'on se crée soit même, centrées sur nos opinions, préjugés.

Il faut absolument se doter d'organisations capables de rivaliser avec les entreprises/organismes chinois et américains, leur permettre d'émerger et les protéger. Et pour cela, nous ne pouvons rester dans ce cadre idéologique, ce serait antinomique. L'éventail des possibilités est extrêmement large ; ce qu'il faut retenir c'est que cela relève d'un choix politique et donc démocratique, simplement il faut que les citoyens aient la possibilité de définir leur volonté, leurs intérêts et les objectifs qu'ils souhaitent collectivement assigner à leurs pays.

³ Une bulle de filtre vient du constat du militant américain Elie Pariser reposant sur le fait que les algorithmes utilisés par les différents réseaux sociaux, par des actions de filtrages et personnalisation du contenu pour coller aux préférences de chacun, enferment les utilisateurs dans leur propre schémas de pensée, d'opinion, de croyance.